



# FONDS TOURISME DURABLE

**Vous êtes un HÉBERGEUR, un RESTAURATEUR  
situé en zone rurale\***

La Région Centre-Val de Loire, le réseau des CCI Centre-Val de Loire et l'ADEME vous invitent à participer au Fonds Tourisme Durable pour conjuguer sortie de crise et transition écologique.

**Un accompagnement  
personnalisé entièrement pris  
en charge**



Un **diagnostic détaillé** pour identifier des solutions conjuguant économie et Développement Durable



Un **plan d'actions ciblées** pour prioriser pratiques et actions les plus efficaces



Une **aide au montage** du dossier d'aide Fonds Tourisme Durable **pour un financement** des actions prioritaires mises en place

**Des bénéfices pour mon  
établissement**



**Réduire** mes impacts environnementaux, mes coûts de fonctionnement et améliorer ma marge brute



**Faire évoluer et valoriser mes offres** en lien avec les attentes des clientèles en matière de tourisme durable



**Programmer et financer** mon business plan durable



## Sont éligibles au Fonds Tourisme Durable :

### Formes juridiques :

TPE et PME, associations (loi 1901), SCOP et sociétés d'économie mixte, régies communales, sociétés publiques locales, délégation de service public.

### Activités :

- Restauration traditionnelle - NAF 56.10A
- Services de traiteurs - activité événementielle - NAF 56.21Z
- Hôtels et hébergement similaire - NAF 55.10Z
- Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs - NAF 55.30Z
- Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée - NAF 55.20Z
- Autres hébergements - NAF 55.90Z
- Tourisme social du type villages vacances, colonies de vacances, auberges de jeunesse, centres sportifs... - NAF 55.20Z
- Pour les **activités d'agritourisme** avec un code NAF agricole, l'activité hébergement et/ou restauration doit représenter 30% min (vérifier les codes NAF auprès de la Région ou de CCI Centre-Val de Loire)

**Localisation :** territoires ruraux ([liste des communes éligibles](#))

**Actions éligibles :** consultez la liste des actions éligibles au [Fonds Tourisme Durable](#) et leurs [définitions](#).

Les opérations pour lesquelles le montant total d'aide est inférieur à 5 000 € ou supérieur à 200 000 € ne sont pas éligibles au Fonds Tourisme Durable.

Le coût total de l'opération (composée d'un ou plusieurs investissements et/ou étude) doit être supérieur au montant total de l'aide proposée par l'ADEME.

**Vous souhaitez bénéficier du Fonds Tourisme Durable,  
Contactez-nous pour valider votre éligibilité au dispositif !**

## Contacts

### Région Centre-Val de Loire

Maëlle Cloarec

Direction du Tourisme

[maelle.cloarec@centrevaleloire.fr](mailto:maelle.cloarec@centrevaleloire.fr)  
[re.fr](http://re.fr)

### CCI Centre-Val de Loire

Mevenig Choblet

Responsable Régional du  
Tourisme

[mevenig.choblet@centre.cci.fr](mailto:mevenig.choblet@centre.cci.fr)



Ce projet est financé par le Fonds Européen de Développement Régional - Financement dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID 19